

CCAS - RESIDENCE AUTONOMIE LES PETITS PONTS
ARRETE N° 2023-241
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président du CCAS de Vedène,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.521-1, L.522-1 à L.522-7 et L.522-23 à L.522-31,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 15/12/2009 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2022-255 en date du 22/11/2022, pris après avis du comité technique, portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 01/09/2022,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur principal 2^{ème} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ¹	Promouvable à compter du
1.	BERNARD Bénédicte	Rédacteur territorial	01/07/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

¹ Si examen : précisez sa date

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ²	Promouvable à compter du
1.	PONGI Pascale	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/01/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ³	Promouvable à compter du
1.	DELAS Catherine	Adjoint administratif territorial	01/01/2024
2.	SO Marina	Adjoint administratif territorial	01/01/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	0	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

ARTICLE 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché au CCAS, à la Résidence autonomie les Petits Ponts,
- Transmis au Centre de Gestion de Vaucluse pour publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.
- Notifié aux intéressés par arrêté individuel.

Fait à Vedène, le 13/11/2023
L'Adjointe déléguée aux affaires sociales
Laurence RIEU



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

² Si examen : précisez sa date

³ Si examen : précisez sa date